



E5-00189

812008

Eco So His

Code épreuve : 268

Nombre de pages : 8

Session : 2019

Épreuve de : ECO SOCIO ET HISTOIRE

Consignes

- Remplir soigneusement l'en-tête de chaque feuille avant de commencer à composer
- Rédiger avec un stylo non effaçable bleu ou noir
- Ne rien écrire dans les marges (gauche et droite)
- Numéroté chaque page (cadre en bas à droite)
- Placer les feuilles A3 ouvertes, dans le même sens et dans l'ordre

Performances économiques et justice sociale

Angus Maddison dans *l'Économie mondiale, une perspective millénaire (2001)*, illustre la croissance exponentielle qu'a connue l'économie mondiale tout au long du deuxième millénaire. En effet selon lui, entre l'an 1000 et 1998, le PIB (produit intérieur brut) a été multiplié par 300. Cette hausse phénoménale de la production a principalement été le fruit des deux révolutions industrielles qu'ont connue les actuels pays développés à économie de marché, au XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècle. Or à ces époques, l'intervention des États dans l'économie dans des perspectives de justice sociale était très réduite. En 1914 par exemple on comptait un maximum de 2 millions d'assistés, dont 500 000 personnes âgées et 250 000 enfants. Dès lors, faut-il en conclure que l'absence de l'intervention de l'État dans des ambitions de justice sociale est une condition des performances économiques ?

La justice sociale prend véritablement forme au XX^{ème} siècle. Si il faut remonter jusqu'à Aristote pour s'intéresser aux premières conceptualisations de justice, notamment avec sa typologie des égalités (commutative, distributive), les premiers travaux portant sur la justice sociale en tant que devoir étatique sont délivrés par les théoriciens utilitaristes. Lionel Robbins, Arthur-Cécile Pigou, les penseurs de « l'économie du bien-être » reprennent les pensées téléologiques kantiennes (qui s'intéressent à la finalité) pour montrer que l'État permet l'atteinte d'un Optimum au sens de Pareto :

maximiser l'agrégation des bien-être individuels, on ne peut augmenter la satisfaction d'un individu sans réduire celle d'un autre. A cette conception kantienne de la justice sociale (au sens où elle n'a une finalité, mais importe si un individu souffre si cela est pour le bien commun) s'oppose une vision universaliste rawlsienne, qui considère que tous les individus doivent jouir des mêmes droits (John Rawls, 1971, Théorie de la justice). C'est cette deuxième conception qui va s'imposer et caractériser le Welfare State d'après Seconde Guerre mondiale. C'est ainsi que l'on peut définir cette notion polyémique et plurielle de la justice sociale, qui selon une conception rawlsienne, désigne la situation où les inégalités (au sens de différence ici) sont le fruit du mérite, qu'elles profitent aux plus pauvres et que les différentes positions sociales sont accessibles et ouvertes à tous. Elle suppose donc une intervention étatique verticale pour favoriser l'égalité des chances et garantir une justification méritocratique des positions acquises.

Le lien interactif entre justice sociale et performances économiques est complexe. Synonyme de croissance économique au sens de F. Perroux, ces performances économiques sont remarquables aux Etats-Unis, tirées par l'industrie, et ce en parallèle d'une très forte hausse des inégalités depuis la fin des 30 : glorieuses. A l'inverse, la France retrouve difficilement 1% de croissance en fin 2018, alors que son taux de prélèvement obligatoire est de 44,9%, et son système redistributif très développé. En découle le caractère problématique des interactions entre croissance et justice sociale, qui semble presque antagonistes. Les ambitions humanistes et universalistes de nos sociétés modernes sont-elles limitées par les limites de la croissance ?

La justice sociale est-elle un obstacle aux performances économiques d'une nation ?

Si les ambitions de justice sociale de l'Etat-nation semblent condamner de bonnes performances économiques (I), il s'avère que c'est son imperfection qui pose problème et non pas la justice sociale en soi (II).

*

*

*

La croissance économique est incompatible avec une recherche perpétuelle de justice sociale : "ce qui est juste et moral est en dehors de la question, la véritable question la voici : qu'est-ce qui est nécessaire et inévitable au sein d'un système de production" (Marx, Le Capital 1867). La justice sociale ne de pair avec un "encastrement du marché" (a), incompatible avec un marché efficient et une forte croissance (b), incompatibilité renforcée par le caractère mondialisé de nos économies. (c)

La justice sociale nécessite une intervention de l'Etat et de facto un "encastrement de marché". Karl Marx l'avait dénoncé : le capitalisme est injuste par essence. Il favorise les antagonismes de classes entre d'une part ceux qui détiennent les moyens de production, les capitalistes, et d'autre part ceux qui en sont remis à vendre leur force de travail. Les capitalistes rémunèrent leurs travailleurs au salaire de subsistance, et le manque, l'absence de justice sociale est bénéfique et nécessaire au capitalisme en ce qu'il permet d'alimenter une armée de réserve. Cette armée de réserve qui alimente elle-même la sous-rémunération, et permet une augmentation du taux de profit, quintessence de l'économie de marché. Ainsi la justice sociale est aux antipodes de bonnes performances économiques, et nécessite l'intervention de l'Etat qui n'a d'autre choix de s'insérer dans l'économie sur un tel caractère auto-entretenu des injustices [ici le cloisonnement des positions sociales].

Cette intervention de l'Etat est caractéristique de l'encastrement de marché que décrit Karl POLANYI dans La Grande transformation en 1944. Il y prend l'exemple des Poor Laws, ces lois instaurées en Grande-Bretagne pour assister les personnes en situation précaire, actées par le Speenhamland-Act en 1795. C'est Thomas Robert Malthus qui montre que ces lois sont incompatibles avec un fonctionnement sain de l'économie, en ce qu'elles alimentent la pauvreté. Il écrit dans son Essai sur le principe de population, 1798, qu'un « individu qui meurt dans un monde déjà peuplé, s'il n'est pas capable de subvenir à ses propres besoins, n'a pas le droit de réclamer la plus petite portion de nourriture et en vérité, il est de trop au grand banquet de la nature. » Condamnant ici l'assistance des individus en difficulté Malthus montre que l'encastrement de marché est néfaste pour l'économie dans son ensemble et de facto pour les performances

économiques.

Cet encastrement est en totale contradiction avec les croissances économiques. Encore, une fois, "l'injustice sociale" des loirs qui on considère les différences comme injustice, est bénéfique pour la croissance. Adam Smith est le premier à avoir théorisé l'idée de Trickle Down. Dans Recherche sur la nature et la cause de la richesse des nations, (1776) celui-ci explique que les faits revenus captés par une élite grâce à ses propriétés, ses rentes, ses moyens de production, découlent dans toute l'économie par le biais de la consommation. Ainsi il ne faut pas ingérer dans la répartition des ressources et laisser les riches alimenter le circuit économique.

Cette thèse du ruissellement rend en cause la légitimité du gouvernement à assurer sa fonction de redistribution (Richard MUSGRAVE, Théorie des finances publiques, 1959) et a fortiori de tendre vers une justice sociale par une redistribution verticale des revenus pour combattre les situations de rentes et donc le cloisonnement des positions sociales.

La dialectique schumpétérienne souligne elle aussi l'incompatibilité entre justice sociale et performances économiques. En effet en situation d'égalité des intentions, plus aucune incitation ne stimulerait l'innovation. C'est ainsi que l'Etat ne doit pas détruire les rentes des entrepreneurs, non seulement parce qu'elles condamneraient l'économie à un état stationnaire mais aussi parce que les rentes que développent les entrepreneurs ne sont que temporaires. C'est tout le processus de destruction créatrice qu'il décrit dans son Théorie de l'évolution économique, 1912; l'innovateur par ses rentes de monopoles attire d'autres innovateurs (entrepreneurs imitateurs) qui détruisent la rente de monopole et stimule la croissance par innovation en groupe. Ainsi la destruction des rentes opérées par la justice sociale semble en contradiction avec la croissance, d'une part parce qu'elle détermine à innover, et d'autre part parce qu'elle condamne à l'état stationnaire. Cette incompatibilité est renforcée par le caractère imparfait de l'intervention étatique. En effet l'Etat en réalisant des ambitions de justice sociale prélève une partie des revenus d'une partie des ménages, de manière directe (IRPP, IPI) ou indirecte (TVA), et ainsi il crée des distorsions sur le marché. Il brise l'harmonie des prix passifs lorsque offre et demande se rencontrent naturellement. C'est la "taxis" décrit par Hayek, l'Etat brasse l'ordre spontané et le transforme en ordre établi qui est beaucoup moins performant.

Code épreuve : 268

Nombre de pages : 8

Session : 2019

Épreuve de : ECO SOCIO ET HISTOIRE

Consignes

- Remplir soigneusement l'en-tête de chaque feuille avant de commencer à composer
- Rédiger avec un stylo non effaçable bleu ou noir
- Ne rien écrire dans les marges (gauche et droite)
- Numéroter chaque page (cadre en bas à droite)
- Placer les feuilles A3 ouvertes, dans le même sens et dans l'ordre

à créer un environnement économique sain. Ainsi la justice sociale est en contradiction avec les performances économiques, qui paraissent être incompatibles.

Cette caractéristique antagonique est renforcée par l'ouverture des économies au cours de la deuxième moitié du XX^{ème} siècle, et notamment du fait de la constitution d'une union économique. En effet le mouvement de globalisation financière des années 80 se caractérise par une très forte mobilité des capitaux, en vertu du D de décloisonnement (Henri BOURGUIGNAT). De fait, si la justice sociale passe par un fort prélèvement sur les hauts revenus, alors celle-ci est un frein pour les performances économiques en ce qu'elle impacte l'attractivité et la compétitivité du territoire. Cette concurrence des modèles sociaux est renforcée depuis la constitution de l'union économique et monétaire, puisque depuis la constitution d'un marché commun et à partir de 1999 une monnaie commune, les ménages peuvent très aisément changer de territoire, constituant une perte de capitaux. Ainsi l'INSEE dénombre 18'000 départs de contribuables à hauts revenus sous le quinquennat de F. Hollande. De même la justice sociale passe par un prélèvement sur les sociétés, qui sont elles aussi très mobiles et mettent en place des stratégies d'optimisation fiscale. (Michael PORTER, 1991) Ainsi l'Irlande et le Luxembourg avec un taux d'IS (impôt sur les sociétés) de 12% sont bien en dessous de la moyenne européenne et attirent donc les investissements directs à l'étranger.

Ce sont toutes ces raisons qui forment le caractère antagonique entre performances économiques et justice sociale. Selon les libéraux (Hayek), elle dériverait à travers elle l'information que véhiculent les prix, tandis que d'autres auteurs soulignent ses effets néfastes sur l'allocation des ressources (Smith). Mais la justice sociale n'a-t-elle pour autant aucun fondement économique ? Existerait-il une justice sociale capable d'éviter ces écueils ?

*

*

*

Si la justice sociale est très critiquée par les auteurs libéraux, celle-ci peut aussi se justifier dans d'autres postulats économiques. De même, elle semble être mal mise en place. La justice n'est pas un mal pour les performances économiques (a), contrairement à ses imperfections d'application (b). Finalement elle se justifie car elle semble avoir dépassé les performances économiques en tant que finalité (c).

La justice sociale peut avoir des effets bénéfiques sur la croissance. John Maynard Keynes est la figure de proue de la pensée interventionniste, et qui justifie une modification de l'allocation initiale des ressources. Celui-ci explique le phénomène cognitif de loi psychologique fondamentale en 1936, dans Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie. Selon lui lorsque le revenu des individus augmente, il le fait plus rapidement que la consommation. Une partie de cette hausse est épargnée, et contredit aux néoclassiques il ne pense pas que celle-ci se transforme en investissement. Ainsi l'intervention de l'État pour assurer une moindre inégalité des situations est légitime. De même

elle permet d'augmenter la demande, confortant les anticipations des investisseurs et donc de la croissance à long terme. Sa thèse est confortée par Jean Luc Gaffard qui dénonce les écarts de revenus comme source de déséquilibre et d'instabilité de la demande : « Il faut reconsidérer les véritables sources de croissance, qui résident dans une égalisation des richesses, garante d'une diversité de la demande et de l'efficacité de l'investissement.

La justice sociale par son effet redistributif permet aussi de briser le cercle vicieux de la dégradation du taux de profit. Thèse marxiste réactivée par Paul-Marie Vizard dans son analyse de la crise économique, la justice sociale dans sa lutte contre les rentes permet de s'émanciper de cette contrainte des esprits animaux des entrepreneurs réduisant sans cesse le travail, menant le capital menant à des crises de surproduction. Finalement la justice sociale est vecteur de performances économiques sur le long-terme et stabilise les cycles.

La justice sociale se justifie d'autant plus que le modèle social français est très imparfait, questionnant le véritable lien entre justice sociale et performances économiques : notre système n'est pas totalement juste, comment le juger des lois ? Ce sont les travaux de Landais, Piketty et Saez qui en 2011 dans Pour une révolution fiscale dénoncent la progressivité formelle mais loin d'être effective en France. Ce sont eux qui affirment que le taux effectif de prélèvement porte surtout sur les ménages à plus bas salaires, à hauteur de 45% contre 35% pour le top 0,01%. Pour les auteurs, la loi psychologique fondamentale est réelle et de facto, malgré le fait que seul 93% des ménages paient l'impôt sur le revenu (le reste est donc exonéré d'une part l'impôt), l'assiette de l'impôt porte surtout sur les ménages à faibles revenus. Comment penser la justice sociale et ses interactions des lois que notre système social est loin d'être parfait ? La manque de progressivité de l'impôt est aussi le fait de choix politiques, avec la création de la CSG (contribution sociale généralisée) et la CRDS (contribution au remboursement de la dette sociale en 1990 et 1996), dénaturant le système français de partage et de la progressivité de l'impôt. Ainsi il est impossible

de faire un constat sur la qualité de la justice sociale ou les performances économiques sans penser une bonne justice sociale, celle où les inégalités multi-dimensionnelles ne perdurent pas.

Enfin il semblerait que nos sociétés modernes aient inversées le lien entre performances économiques et justice sociale, et notamment une nouvelle justice sociale, une justice inter-générationnelle, garantirait aux générations futures un niveau de vie égal ou supérieur à celui de la génération actuelle. Le rapport Brundtland (1987), la conférence de Bruxelles ("Dépasser le PIB"), les marches pour le climat en ce moment sont éloquentes et révélatrices d'une union des priorités.

*

*

*

Ainsi, les liens entre économie économique et justice sociale ne sauraient se réduire à un antagonisme. Si les théoriciens libéraux affirment que la justice sociale est un danger pour les performances économiques, il semblerait non seulement que cela ne soit pas avérés, mais aussi que les sociétés d'origine au stade de finalité ou de détournement des performances économiques. Il serait alors temps de s'interroger sur les caractéristiques de cette nouvelle justice sociale : la justice sociale inter-générationnelle.